

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/72/A080657-D1

**Dispositif de libre service HECTRONIC
à post-paiement type HECFLEET 44
avec dispositif de mémorisation sécurisé**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la C.E.E. au contrôle des compteurs de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires et de la Recommandation internationale R 117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesure de liquides autres que l'eau.

FABRICANT :

HECTRONIC GmbH, Allmendstrasse, 15, D-79848 Bonndorf ; Allemagne

DEMANDEUR :

HECTRONIC France Sarl, 30 rue de la Varenne, 94106 Saint-Maur

CARACTERISTIQUES :

Le dispositif de libre service HECTRONIC à post-paiement type HECFLEET 44 faisant l'objet du présent certificat est destiné à être associé à des ensembles de mesurage routiers en vue de leur utilisation en libre service en mode non surveillé avec post-paiement différé.

Les ensembles de mesurage routiers associés au dispositif de libre service HECTRONIC à post-paiement type HECFLEET 44 doivent avoir fait l'objet d'un certificat d'examen de type et être équipés de dispositifs calculateurs-indicateurs électroniques utilisant le protocole de communication TOKHEIM ST/17/R6.

Le dispositif de libre-service faisant l'objet du présent certificat comprend:

- une alimentation électrique principale secourue par une batterie,
- un clavier d'interface avec l'utilisateur permettant notamment de sélectionner l'ensemble de mesurage routier,
- un écran d'affichage permettant notamment d'indiquer à l'utilisateur l'ensemble de mesurage routier sélectionné, les messages d'aide à l'utilisation ainsi que les messages d'erreurs,
- un lecteur de cartes codées,
- un boîtier d'interface avec les ensembles de mesurage routiers,
- un dispositif imprimeur de tickets HECTRONIC type 2340.33.001.xx destinés à l'utilisateur (xx caractérise le niveau d'évolution de la version lorsque cette évolution n'a pas d'incidence sur les caractéristiques métrologiques),

- un dispositif de mémorisation des données de mesurage constitué d'une carte mémoire flash de type PCMCIA appelé « journal électronique »,
- un module principal assurant la gestion de l'ensemble.

Dans la suite du texte, la dénomination « module secondaire » désigne l'association du dispositif imprimeur de tickets et du « journal électronique ».

Les informations principales mémorisées pour chaque transaction au niveau du journal électronique sont :

- l'identification de l'ensemble de mesurage utilisé,
- le type de carburant délivré,
- le prix unitaire,
- le volume délivré,
- le prix à payer,
- la date et l'heure de la transaction,
- le numéro de la carte codée utilisée,
- le numéro chronologique de la transaction,
- le kilométrage (en option),
- les codes identifiant le conducteur et le véhicule (en option).

L'imprimante délivrant les tickets destinés à l'utilisateur (reçu client) fait partie de l'examen de type. Les informations principales imprimées pour chaque transaction sont :

- l'identification de l'ensemble de mesurage utilisé,
- le type de carburant délivré,
- le prix unitaire, le cas échéant,
- le volume délivré,
- le prix à payer, le cas échéant,
- la date et l'heure de la transaction,
- le numéro de la carte codée utilisée,
- le numéro chronologique de la transaction,
- le kilométrage (en option).

Lorsque le dispositif de libre service HECTRONIC type HECFLEET 44 est utilisé pour de la vente entre professionnels et sous réserve de leur accord mutuel, les informations de prix unitaire et de prix à payer peuvent être absentes du ticket.

Si d'autres indications sont mémorisées dans le journal électronique, elles ne doivent pas entraver la bonne lecture des informations décrites ci-dessus, ni être en contradiction avec celles ci.

Le dispositif de libre service HECTRONIC type HECFLEET 44 peut gérer jusqu'à 8 ensembles de mesurage.

Les échelons des grandeurs mémorisées et imprimées sont les suivantes :

- échelon de volume : 0,01 L
- échelon de prix unitaire : 0,001 €
- échelon de prix à payer : 0,01 €

SCELLEMENTS :

L'accès au programme et à la configuration des données métrologiques est protégé par un dispositif de scellement constitué d'une étiquette autocollante destructible par arrachement interdisant l'ouverture du module principal.



CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Le raccordement du dispositif libre service HECTRONIC à post-paiement type HECFLEET 44 aux dispositifs calculateurs-indicateurs des volumes et des prix associés ne doit en aucun cas faire obstacle à la vérification des ensembles de mesurage routiers auxquels il est raccordé.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION :

Les températures d'utilisation de ce dispositif correspondent à la classe d'environnement C telle que définie au paragraphe A2 de l'annexe A à la recommandation internationale R 117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesure de liquides autres que l'eau.

Les cartes mémoires flash de type PCMCIA doivent être conservées jusqu'au paiement effectué par le client qui permet de conclure la transaction.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification se présente sous la forme d'une étiquette autocollante destructible par arrachement, située sur la face latérale de la borne.

Cette plaque comporte un emplacement réservée à l'apposition de la marque de vérification primitive sous la forme d'une étiquette.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

1. Vérification primitive

La vérification primitive peut être réalisée en une seule phase sur site.

Cette vérification consiste à :

- vérifier la conformité de la version du logiciel avec les éléments définis dans la notice descriptive annexée au présent certificat,
- vérifier la bonne configuration du système en fonction de son utilisation prévue sur le site,
- s'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des sécurités de transmission et d'écriture des données mémorisées sur les supports de mémorisation et d'impression lors d'une transaction. Les valeurs de volume et de prix à payer lues sur le ticket et sur le dispositif indicateur des volumes et des prix de l'ensemble de mesurage doivent être identiques,
- déconnecter le boîtier d'interface de l' (ou des) ensemble(s) de mesurage pendant une transaction. S'assurer que le dispositif de libre service se met hors service et qu'un message d'erreur apparaît sur l'écran d'affichage. La distribution se poursuit normalement jusqu'à son terme. Vérifier qu'au terme de la distribution en reconnectant le boîtier d'interface avec le (ou les) ensemble(s) de mesurage le dispositif de libre service se remet automatiquement en service et fonctionne normalement. En particulier, il convient de vérifier que la mémorisation et l'impression des données relatives à cette transaction a eu lieu correctement,
- déconnecter le module secondaire du module principal pendant une transaction. S'assurer que le dispositif de libre service se met hors service et qu'un message d'erreur apparaît sur l'écran afficheur. La distribution se poursuit normalement jusqu'à son terme. Vérifier qu'au terme de la distribution en reconnectant le module secondaire au module principal le dispositif de libre service se remet automatiquement en service et fonctionne normalement. En particulier, il convient de vérifier que la mémorisation et l'impression des données relatives à cette transaction a eu lieu correctement,

- simuler l'absence de papier au niveau de l'imprimante sécurisée. S'assurer que le dispositif de libre service continue à fonctionner normalement et que l'opérateur est averti de l'absence de ticket par l'affichage du message « service sans papier » sur l'écran graphique,
- générer une coupure d'alimentation électrique avant une transaction et s'assurer que le dispositif de libre service se met hors service,
- générer une coupure d'alimentation électrique pendant une transaction. Vérifier que l'alimentation de secours prend le relais pour arrêter la distribution, imprimer le ticket dans la mesure où l'imprimante est opérationnelle et enregistrer la transaction. Une fois ces opérations réalisées le dispositif de libre service se met hors service.

2- Vérification périodique

Les essais de la vérification périodique comprennent les essais définis ci-dessus pour la vérification primitive.

De plus, il y a lieu de :

- vérifier la conformité des inscriptions réglementaires aux dispositions du présent certificat,
- vérifier l'intégrité du dispositif de scellement.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/A080657-D1, chez le demandeur et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE :

Le dispositif de libre service HECTRONIC type HECFLEET 44 respecte les exigences réglementaires lorsqu'il est associé au dispositif imprimeur de tickets HECTRONIC type 2340.33.001.xx capable de fonctionner dans les conditions d'environnement climatiques et mécaniques correspondant à la classe d'environnement C telle que définie au paragraphe A2 de l'annexe A à la Recommandation internationale R 117 de l'Organisation internationale de métrologie légale relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau. A cet effet, le demandeur établit une liste des dispositifs imprimeur de tickets répondant à ces conditions qu'il identifie sous la désignation de type précitée. Cette liste est maintenue à la disposition du LNE, des organismes désignés pour la vérification primitive et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Elle est susceptible d'évoluer sous la responsabilité du demandeur.

ANNEXES :

Notice descriptive

Vue d'ensemble et plaque d'identification

Plan de scellement

Détail des données mémorisées sur le journal électronique

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.



**Dispositif de libre service HECTRONIC
à post-paiement type HECFLEET 44
avec dispositif de mémorisation sécurisé.**

NOTICE DESCRIPTIVE

1. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LIBRE SERVICE

Le dispositif de libre service HECTRONIC type HECFLEET 44 est conçu pour opérer en mode non surveillé en tant que dispositif de libre service à post-paiement différé. Il autorise la livraison de carburant à des utilisateurs porteurs de cartes codées.

2. PROCEDURES D'ENREGISTREMENT D'UNE TRANSACTION ET D'IMPRESSION DU RECU CLIENT

Dans le cadre d'une transaction, les données métrologiques issues de l'ensemble de mesurage sont transmises avec leur caractère de contrôle au module principal. Une fois la vérification du caractère de contrôle effectuée avec succès les données sont mémorisées temporairement sur la mémoire de type RAM de la carte microprocesseur du module principal.

Les données sont ensuite envoyées avec un caractère de contrôle associé au module secondaire composé du « journal électronique » et du dispositif imprimeur de tickets. Une fois la vérification du caractère de contrôle réalisée avec succès, la mémorisation est effective sur la carte mémoire flash de type PCMCIA du journal électronique. Le reçu est également délivré au client.

En cas de non conformité lors des vérifications du caractère de contrôle, le dispositif de libre service se met automatiquement hors service et indique un message d'alarme.

Une fois l'enregistrement sur le journal électronique validé, une nouvelle transaction peut être autorisée sur l'ensemble de mesurage.

Avant chaque mémorisation sur le journal électronique, le dispositif de libre service contrôle :

- la présence et le bon fonctionnement de la carte mémoire flash de type PCMCIA,
- la place disponible sur la carte mémoire flash de type PCMCIA.

Dès que 97% de la capacité maximale de la mémoire est atteinte, le dispositif se met automatiquement hors service et un message d'erreur est affiché indiquant au fournisseur de carburant la nécessité de changer la carte mémoire.

A cette effet le dispositif de libre service est fourni avec un jeu de deux cartes mémoires flash dûment identifiées. La capacité minimale de chaque carte est de 2 Moctets.

3. PROCEDURE DE RELECTURE DES DONNEES MEMORISEES

La relecture des données mémorisées sur le journal électronique s'effectue en utilisant le logiciel HECTRONIC type PCCard32 de référence 2331.90 83 01 00 installé sur un ordinateur de type PC (Personal Computer) présentant la configuration minimale suivante :

- Système d'exploitation : Windows 95/98/NT
- Un processeur : Min 486 DX4, 100 MHz
- Mémoire vive RAM de : Minimum 16 Moctets
- Un Disque dur : Minimum 8 Moctets
- Un lecteur de carte de type PCMCIA
- Une carte graphique VGA

4. TRAÇABILITE

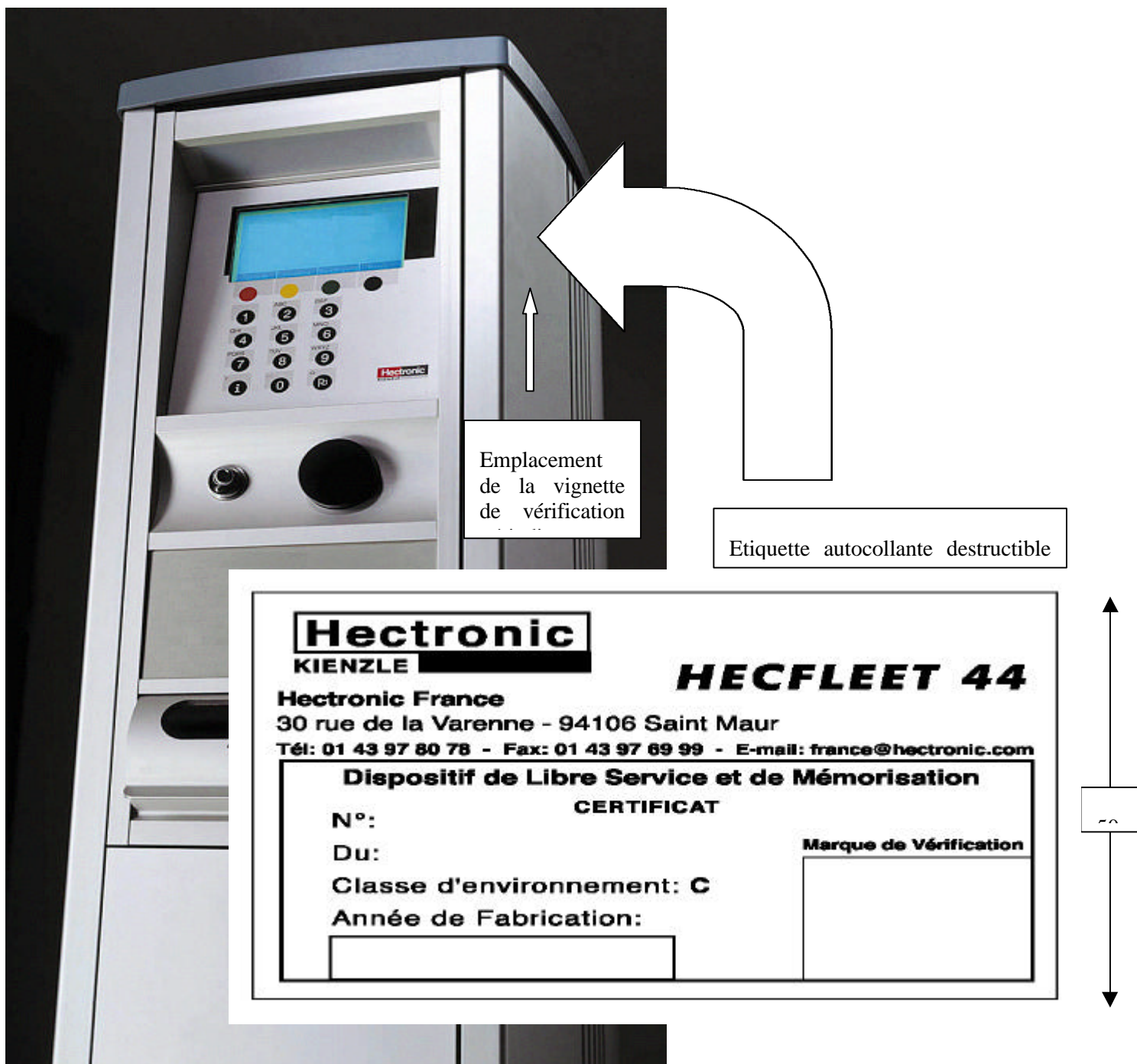
La version du logiciel métrologique implanté dans le dispositif de libre-service HECTRONIC type HECFLEET 44 au niveau de la carte microprocesseur du module principal est identifiée par les références suivantes :

- n° 02.11.00,
- date : 15/03/2002.

Ces références apparaissent au niveau de l'écran d'affichage à la mise sous tension du dispositif de libre service.

**Dispositif de libre service HECTRONIC
à post-paiement type HECFLEET 44
avec dispositif de mémorisation sécurisé.**

Vue d'ensemble et plaque d'identification



**Dispositif de libre service HECTRONIC
à post-paiement type HECFLEET 44
avec dispositif de mémorisation sécurisé.**

Plan de scellement

